

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1017

présenté par
M. Saddier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:**

L'article L. 422-6 du code de l'environnement est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Elle est modifiée en suivant la même procédure. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi doit mentionner expressément la possibilité de modifier la liste des départements où doivent être créées des associations communales de chasse agréées, dans les mêmes conditions de forme que pour son élaboration.

L'ajout de ce complément permet de montrer que cette liste n'est pas figée et peut donc être modifiée, ce que peu de personnes savent à ce jour.